

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-39

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) CAUMONT, CAUSSADE, CAYRAC, LACOURT SAINT PIERRE, LAFITTE, LA VILLE DIEU DU TEMPLE, PERVILLE, SAINT ANTONIN NOBLE VAL, VERDUN SUR GARONNE et C.C. TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON
- 2) MONCLAR DE QUERCY, PERVILLE, REALVILLE et SAINT PROJET

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) GROSSES REPARATIONS : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 €HT**, et peut être portée à **35 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 €HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CAUSSADE Réfection charpente et zinguerie à l'église Saint Pierre de La Bénèche	37 640	15 500	22 140	12 %	<u>1 860 €</u>
Observation : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
2) CAUSSADE Réfection de la zinguerie de l'église Notre-Dame et de la mairie	43 542	15 500	28 042	12 %	<u>1 860 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 08.06.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
3) CAYRAC Travaux d'aménagement de l'ancienne mairie	17 048	15 500	1 548	23,40 %	<u>3 627 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 15.06.07.					
4) COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON Travaux d'aménagement extérieur à la maison de l'enfance à Albias	8 029	8 029	-	12 %	<u>963 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 19.03.07.					
5) LACOURT SAINT PIERRE Travaux divers sur les bâtiments communaux	30 977	15 500	15 477	18 %	<u>2 790 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 08.06.07. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 15 477 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
6) LAFITTE Remplacement et création de portes de garage de l'atelier communal	8 280	8 280	-	45 %	<u>3 726 €</u>
7) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Travaux d'agrandissement du hangar métallique situé à l'Ostals dels Ancians	24 867	15 500	9 367	18 %	<u>2 790 €</u>
Observation : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 9 367 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
8) PERVILLE Grosses réparations à un bâtiment communal	31 519	15 500	16 019	12 %	<u>1 860 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 12.06.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					

2EME TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
9) CAUMONT Travaux de rénovation du mur du cimetière et réparation de l'appentis attenant 2ème tranche	35 257	15 500	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT				
10) CAUMONT Réfection du mur de soutènement aux abords du presbytère 2ème tranche	35 257	15 500	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 28.08.06 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT				
11) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Electrification des cloches et réfection des abats-son de l'église du centre bourg - 2ème tranche	36 389	15 500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 11.04.05 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT				
12) VERDUN SUR GARONNE Remise en état des ateliers municipaux - 2ème tranche	31 693	15 500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 20.06.05 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT				

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
13) MONCLAR DE QUERCY Travaux d'accessibilité à la salle d'honneur au rez de chaussée de la mairie	35 000	17 500	17 500	18 %	<u>3 150 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
14) PERVILLE Accès d'un logement locatif social aux personnes handicapées	20 316	17 500	2 816	12 %	<u>2 100 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement du 12.06.07.					
15) REALVILLE Accessibilité aux salles de réunions	17 750	17 500	250	18 %	<u>3 150 €</u>
16) SAINT PROJET Création d'un accès à la salle de l'ancienne école	20 303	17 500	2 803	45 %	<u>7 875 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 2 803 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					

TOTAL.....53 421 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2007	800 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	284 435 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	53 421 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	337 856 €
Disponible	462 144 €

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2007

CP 07/07-39

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

- 1) CAUMONT, CAUSSADE, CAYRAC, LACOURT SAINT PIERRE, LAFITTE, LA
VILLE DIEU DU TEMPLE, PERVILLE, SAINT ANTONIN NOBLE VAL, VERDUN
SUR GARONNE et C.C. TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON
2) MONCLAR DE QUERCY, PERVILLE, REALVILLE et SAINT PROJET

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 53 421 €:

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

* nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CAUSSADE Réfection charpente et zinguerie à l'église Saint Pierre de La Bénèche	37 640	15 500	22 140	12 %	<u>1 860 €</u>
Observation : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
2) CAUSSADE Réfection de la zinguerie de l'église Notre-Dame et de la mairie	43 542	15 500	28 042	12 %	<u>1 860 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 08.06.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
3) CAYRAC Travaux d'aménagement de l'ancienne mairie	17 048	15 500	1 548	23,40 %	<u>3 627 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 15.06.07.					
4) COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON Travaux d'aménagement extérieur à la maison de l'enfance à Albias	8 029	8 029	-	12 %	<u>963 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 19.03.07.					
5) LACOURT SAINT PIERRE Travaux divers sur les bâtiments communaux	30 977	15 500	15 477	18 %	<u>2 790 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 08.06.07. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtee à 15 477 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
6) LAFITTE Remplacement et création de portes de garage de l'atelier communal	8 280	8 280	-	45 %	<u>3 726 €</u>
7) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Travaux d'agrandissement du hangar métallique situé à l'Ostals dels Ancians	24 867	15 500	9 367	18 %	<u>2 790 €</u>
Observation : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtee à 9 367 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
8) PERVILLE Grosses réparations à un bâtiment communal	31 519	15 500	16 019	12 %	<u>1 860 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 12.06.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					

2EME TRANCHES

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
9) CAUMONT Travaux de rénovation du mur du cimetière et réparation de l'appentis attenant 2ème tranche	35 257	15 500	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT				
10) CAUMONT Réfection du mur de soutènement aux abords du presbytère 2ème tranche	35 257	15 500	45 %	<u>6 975 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 28.08.06 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT				
11) SAINT ANTONIN NOBLE VAL Electrification des cloches et réfection des abats-son de l'église du centre bourg - 2ème tranche	36 389	15 500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 11.04.05 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT				
12) VERDUN SUR GARONNE Remise en état des ateliers municipaux - 2ème tranche	31 693	15 500	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 20.06.05 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT				

** nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique d'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
13) MONCLAR DE QUERCY Travaux d'accessibilité à la salle d'honneur au rez de chaussée de la mairie	35 000	17 500	17 500	18 %	<u>3 150 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
14) PERVILLE Accès d'un logement locatif social aux personnes handicapées	20 316	17 500	2 816	12 %	<u>2 100 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement du 12.06.07.					
15) REALVILLE Accessibilité aux salles de réunions	17 750	17 500	250	18 %	<u>3 150 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION. DEPARTEMENTALE
16) SAINT PROJET Création d'un accès à la salle de l'ancienne école	20 303	17 500	2 803	45 %	<u>7 875 €</u>
Observation : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 2 803 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					

TOTAL.....53 421 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,